



Bulletin hebdomadaire du 28 septembre 2021

Surveillance des vignes « flavescence dorée »

Zone délimitée de « Beaulieu »

La surface de vigne à surveiller dans la zone délimitée de « Beaulieu » en 2021 est de 1 329 ha.

1 305 ha ont été surveillés, soit 98 % de l'objectif.

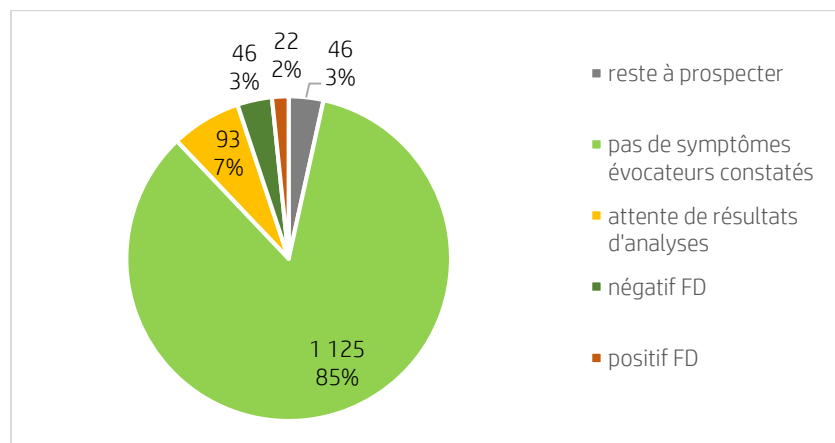
Tous les résultats n'ont pas encore été transmis ou pris en compte.

Date des dernières observations terrain ou résultats d'analyse pris en compte : **20 septembre 2021**

Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, FranceAgriMer, Agrivalys 71, IFV30

Consulter les informations de surveillance à la parcelle dans la [carte dynamique](#) ([guide d'utilisation](#))

Surfaces de vigne (ha) en fonction de l'avancement de la surveillance :



NB 1 : Dans le diagramme, est considérée la surface totale des parcelles.

NB 2 : pour la catégorie « 5-Positif FD », sont prises en compte les parcelles présentant au moins un cep flavescence dorée après analyse.

Etat d'avancement de la prospection et des contaminations au sein de la zone délimitée :

Commune	Surfaces de vigne (ha) à surveiller	Part des surfaces prospectées	Nombre de ceps flavescents (confirmés par analyse laboratoire)	Nombre de parcelles présentant des ceps flavescents
Banne	119	100%	0	0
Beaulieu	332	100%	70	6
Berrias-et-Casteljau	382	101%	76	5
Chandolas	49	99%	6	1
Grospierres	193	102%	37	1
Labeaume	15	42%	0	0
Les Assions	6	100%	0	0
Ruoms	90	80%	0	0
Saint-Alban-Auriolles	137	99%	1	1
Sampzon	6	65%	0	0

Commune indemne depuis 2018 (3 ans) où des ceps flavescents ont été détectés en 2021 : **Aucune**